

Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot

Marc Breviglieri, Joan Stavo-Debauge

▶ To cite this version:

Marc Breviglieri, Joan Stavo-Debauge. Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Antropolítica Revista Contemporânea de Antropologia, 1999, 7 (7-22). hal-03248160

HAL Id: hal-03248160

https://hal.science/hal-03248160

Submitted on 22 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot

in: Antropolítica 7: 7-22

Nous voudrions dans ce court article reprendre les thèses principales qui s'offrent à la lecture des travaux récents de L. Boltanski et de L. Thévenot. Ceux-ci, malgré des orientations parfois distinctes, constituent à proprement parler une "école sociologique" dont il convient de souligner l'importance actuelle[2]. Ces deux auteurs, ainsi que leurs élèves, ont développé une sociologie, que l'on nommera ici par commodité *sociologie pragmatique*, dont le retentissement se fait entendre aujourd'hui dans des domaines d'étude excessivement variés où se posent par exemple les questions de l'économie sociale et des politiques publiques, des formes organisationnelles et des activités techniques ou des mouvements militants et d'autres formes de la critique sociale. Ainsi cette sociologie traverse, en prenant le temps d'apporter sa pierre à leur édifice, des disciplines établies telles que la sociologie politique (Lafaye, 1990 et 1994; Corcuff, 1991; Boltanski, 1993; Cardon et Heurtin, 1996; Trom 1996 et 1999; Doidy, 1997; Stavo-Debauge, 1997), la sociologie du travail (Dodier, 1995; Thévenot, 1997b) et des professions (Lemieux, 1992; Desrosières, 1993; Dodier, 1993a), la sociologie de l'éducation (Derouet, 1992; Normand, 1997) ou encore la sociologie urbaine (Thévenot, 1995a; Breviglieri, 1997; Garcia Sanchez, 1999).

Dans le paysage que présente la sociologie française des trente dernières années, composé, pour le simplifier, du structuralisme génétique de P. Bourdieu, de l'actionnalisme d'A. Touraine, de l'individualisme méthodologique selon R. Boudon et du modèle stratégique décrit par M. Crozier[3], la sociologie pragmatique se présente comme une voie originale et fertile. Originale en cela qu'elle renonce, dans sa démarche descriptive et analytique, aux figures classiques de la discipline, telles que les classes sociales, les agents, les femmes, les électeurs, les normes, les rites etc... (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 11). Non pas qu'il s'agisse de faire disparaître ces catégories, mais qu'il faille plutôt s'intéresser aux circonstances où leur usage s'inscrit dans un répertoire descriptif cohérent et dispose d'une pertinence pragmatique dans une situation. Bien qu'elle parte des situations particulières (voir infra), la sociologie pragmatique affirme aussi une prétention à couvrir des questions de portée générale. Elle ouvre notamment à la compréhension des phénomènes collectifs et de leurs fondements politiques et moraux. Mais c'est dans la texture des interactions sociales et principalement lorsque les coordinations collectives organisées ne vont plus de soi (lorsqu'elles sont mises à l'épreuve et que leur échec menace) que se conçoivent ou se réajustent les outils conventionnels articulés à ces fondements politiques et moraux.

1. De la justification et les grammaires de l'engagement public

L'ouvrage *De la justification* (Boltanski et Thévenot, 1991) qui, pour ainsi dire, inaugure le geste pragmatique de la sociologie française, présente un modèle capable d'envisager à la fois la genèse et la pluralité des outils conventionnels qui servent de base aux activités humaines[4]. Ce modèle vise les moments de disputes, de conflits et de controverses publiques où les personnes mettent en oeuvre des critiques ou des justifications prétendant à une validité générale. Nombreuses sont les situations où se met en place un tel processus argumentatif : à partir des dénonciations journalistiques (Lemieux, 1992), dans les assemblées politiques et les débats institutionnels (Lafaye 1990 et 1994), lors des conflits autour de règles juridiques et des normes de qualité et de sécurité (Thévenot, 1993 ; Kessous, 1997 ; Normand, 1997) ou encore au cours de litiges professionnels (Chateauraynaud, 1991 ; Corcuff, 1991).

L. Boltanski et L. Thévenot ont montré que la *légitimité publique* des arguments dont il est fait usage dans ces disputes est notamment fonction de leurs capacité à renvoyer à des formes de *bien commun*. Ces formes de bien commun garantissent la généralisation des arguments et des jugements : est juste ce qui participe du bien commun de tous, et dès lors, cela est généralisable. Les auteurs ont relevé six principes de justice légitimes se référant chacun à une conception de la justice dans une cité (il y aura donc six cités) sur lesquelles les acteurs prennent appui pour étayer leurs justifications ou leurs critiques. Ces six principes sont issus de notre tradition de philosophie politique qui, selon le cas, a développé une vision différente, étayée sur des registres lexicaux et sémantiques spécifiques, de ce qui s'entend être le juste et le bien dans la cité [5].

Ces principes de justice sont des éléments susceptibles de fonder des "ordres de grandeur", d'établir une hiérarchie entre les êtres présents et de donner des étalons de mesure lors des disputes et des conflits sociaux. Nous trouvons : une cité civique où la grandeur suppose l'oubli des états particuliers au profit de la volonté générale et de l'égalité ; une cité marchande dans laquelle la grandeur est liée à l'acquisition de richesses composées de biens rares et désirables ; une cité industrielle où la grandeur se base sur l'efficacité et la compétence professionnelle ; une cité inspirée, dans laquelle la grandeur est acquise par l'accès à un état de grâce ; une cité domestique, où la grandeur correspond à une place dans un ordre hiérarchisé ; une cité de l'opinion dans laquelle la grandeur est basée sur la reconnaissance et le crédit d'opinion accordé par les autres. Les cités ne sont pas entre elles compatibles et les capacités mises en valeur dans une cité sont dénoncés ou ignorés dans une autre. Ainsi, par exemple, un être qui s'appuie exclusivement sur son inspiration (grand dans la cité de l'inspiration) sera négligé et sanctionné dans une cité reposant sur des principes industriels où il est préférable de suivre des règles de fonctionnement à l'efficacité déjà avérée.

Les registres de justification qui dépendent de chaque cité appellent, montrent L. Boltanski et L. Thévenot, non seulement des principes de justice mais aussi des mondes faits d'objets et de dispositifs conventionnels[6]. Le monde industriel, par exemple, est équipé de plans, d'outils techniques et d'instruments de mesure, tandis que le monde de l'opinion est "peuplé" d'autres objets comme des marques, des communiqués de presse, des palmarès, etc. Les objets permettent ainsi d'ancrer le modèle de la justification dans la réalité, ceux-ci pouvant figurer comme autant d'éléments de preuve et donc d'appuis aux critiques et aux justifications. En règle générale, l'établissement du jugement suppose *de facto* un travail de *qualification* des choses comme des êtres. C'est ainsi qu'est assuré la nature conventionnelle du jugement, c'est-à-dire à la fois de sa portée publique et la stabilisation des attentes mutuelles qu'il suppose.

L'un des apports fondamental de l'ouvrage de L. Boltanski et L. Thévenot est de penser la complexité, les contradictions et finalement la dynamique de nos sociétés contemporaines sur la base de la combinaison possible des mondes et des principes pluriels de justice. Ainsi, lorsque s'établit un ordre prétendant au juste et à la légitimité (l'État par exemple), il repose sur un compromis entre deux (ou plusieurs) principes de justices différents (l'État français, dans les années 50-70, figure clairement comme un compromis "civique"/"industriel" pour le dire autrement, on l'envisage doublement comme État de droit et État planificateur) et en même temps, il s'offre à la critique (libérale notamment, laquelle se fonde sur des principes "marchands"). Mais tout compromis établi reste discutable et donc susceptible d'être fragilisé par des critiques appareillées depuis d'autres principes qui dénoncent son bien-fondé. La critique, qui met à l'épreuve l'ordre des choses, vient précisément prendre appui sur un principe alternatif pour dénoncer ceux qui sont en usage, jusqu'à les faire se modifier dans son sens (l'État, pour reprendre l'exemple précédent de la critique libérale, tend à délocaliser les négociations entre les acteurs sociaux pour favoriser une situation proche de celle du marché). Chaque dénonciation cherche à déséquilibrer les constructions conventionnelles préalablement formées tandis que tout compromis constitué garde la prétention inverse de stabiliser les relations entre acteurs. C'est pourquoi le modèle proposé se place dans une perspective qui regarde sans distinctions d'une part les moments de conflits, de rapports de force et de négociations et d'autre part les circonstances où la critique s'apaise et où vont s'exercer des formes variées du pouvoir, stabilisées à partir des moments de tensions précédents. C'est aussi pourquoi ce modèle s'inscrit dans un double horizon temporel : attentif à la fois aux "visées immédiates" des acteurs inscrites dans leur dimension situationnelle et aux "processus par lesquels le passé passe dans le présent" ce qui suppose un rapport au temps beaucoup plus étendu (Dodier, 1993b, p. 68).

Des travaux ultérieurs sont venus prolonger l'enquête sur les prises de parole et les engagements publiques. Tout d'abord, prenant acte de l'historicité des ordres de grandeurs, certaines recherches ont porté sur la constitution progressive d'une "septième cité". C'est en s'intéressant aux conflits autour de la nature (conflits sur l'aménagement de la nature, conflits écologiques, etc.), que C. Lafaye et L. Thévenot voient poindre et se sédimenter un ordre de grandeur "vert" (ou écologique) (Lafaye et Thévenot, 1993). En effet, un important travail politique, scientifique, philosophique qui se prolonge aujourd'hui dans des dispositifs techniques (que l'on pense par exemple aux labels écologiques) rend peu à peu disponible un nouveau cadre d'évaluation où se puise un ensemble d'arguments à l'appui des justifications de type écologique. Cet article rend compte par l'enquête du travail nécessaire pour que se constitue historiquement une cité et qu'elle se rende disponible comme monde d'objets et d'actions cohérent. Dans le cas présent, la "grandeur verte" n'est pas encore suffisamment "outillée pour servir largement dans les justifications ordinaire et permettre leur mise à l'épreuve" ; de fait, il reste impossible "de mettre à l'épreuve des actions les plus quotidiennes et les plus banales selon un art de prudence proprement écologique dont on ne connaît encore que quelques préceptes" (ibid., p. 513-514).

Cette première extension souligne aussi combien la présence et la disponibilité de ces grammaires d'engagement et de jugement publique sont tributaires du soutien d'une construction conceptuelle originale, mais aussi de dispositifs techniques et institutionnels ou de traditions. Ce constat est réaffirmé par les résultats d'une vaste enquête collective France-USA, menée sur quatre ans, et qui a soumis cet ensemble théorique à une épreuve comparative (Lamont et Thévenot, à par.). Cette enquête, si elle montre que les divers ordres de justifications opèrent dans les deux pays, souligne néanmoins des divergences quant à la prégnance de certaines manières de "donner de la voix et de construire ses justifications". Parmi les différences notables, il apparaît qu'aux USA, l'individu, bien loin d'être une figure naturelle, est un état public ajusté au cadre libéral pour lequel la "chose publique" est faite d'intérêts mis en balance (ibid.). Mais une telle figure déborde largement la sphère marchande : ainsi, le multiculturalisme, qui configure des collectifs ethniques, apparaît comme un véritable libéralisme des identités où les attaches ethniques sont décrites en termes de préférences et de négociations. Dans une comparaison entre les argumentaires racistes et anti-racistes mobilisés par les personnes, les chercheurs ont relevé que lorsque les acteurs américains dénoncent les qualifications racistes, ils le font dans la mesure où elles tendent à rendre inaccessible l'accès au marché de ceux qui en sont les victimes ; tandis qu'en France, la dénonciation du racisme opère essentiellement en puisant dans le monde civique.

2. Les régimes pragmatiques

Ces différents travaux sur les opérations de critique et de justification publique, ne marquent pas le terme du geste pragmatique : il a aussi été étendu et systématisé dans plusieurs autres directions. Le point de départ de cette extension vient de la spécification du régime de la justification publique en tant qu'il suppose des compétences particulières des acteurs et qu'il figure comme une modalité spécifique de coordination et de traitement du monde. Cette notion de régime va devenir l'axe centrale du développement de la sociologie pragmatique. Chacun des deux auteurs de De la justification a en effet dessiné une architecture théorique complexe intégrant une pluralité de régimes d'action pour l'un (Boltanski, 1990) et de régime d'engagement pour l'autre (Thévenot, 1990, 1993, 1998). Ce mouvement de prolongement a été esquissé dans la post-face de De la justification où les auteurs présentent un programme de recherche explorant un en-deça et un au-delà des situations décrites précédemment, où les acteurs s'orientent selon le juste et dans la visée d'un accord fondé en généralité. Cela permet d'entrevoir des situations où les personnes, qu'elles le désirent ou non, ne sont pas amenées à se justifier sur leurs actions et sur les positions qu'elles occupent. Aussi, comme le notent les auteurs : "les moments de disputes constituent des interruptions dans les actions menées avec d'autres personnes ; ils doivent donc être re-situés dans un cours d'action qui, en amont et en aval du moment du jugement, se déroule en dehors [7] des contraintes fortes de réflexion et de justifications que nous avons examinées" (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 425).

L. Boltanski, dans L'amour et la justice comme compétence, va dès lors s'inquiéter des possibilités qui s'offrent aux acteurs pour "basculer" hors des situations de dispute en justice caractérisées par le régime de justification (Boltanski, 1990). Cherchant à rendre compte des moments d'apaisement de la dispute dans le pardon et le don pur, il entrevoit un régime d'agapé (ou d'amour) en prenant appui sur la tradition théologique chrétienne. Considérée sous le rapport de l'amour, la coordination entre les personnes ne transite plus par les exigences de mesure, de calcul et de comparaison : traiter autrui dans le régime d'agapé c'est rendre incommensurables les actes qui en répondent. Mais l'auteur identifie aussi une autre modalité de sortie du régime fondé sur des principes de justice où les acteurs règlent leur conduite sur des conventions partagées. Une voie pouvant se soustraire aux conventions consiste en effet à s'échapper dans la violence radicale, les personnes s'offrant alors seulement comme des forces rencontrant d'autres forces. Prenant au sérieux de tels écarts de comportement où, à nouveau, les personnes sombrent dans la démesure et ne peuvent plus être mis en équivalence avec quiconque, l'auteur va donc proposer un troisième régime : le régime de la violence. Enfin, un quatrième et dernier régime (le régime de justesse) vise à rendre compte des situations qui ne sont pas défaites par des opérations critiques, où les équivalences restent dans un accord tacite, et où les personnes se laissent guider par des routines.

L'ensemble forme un modèle qui distribue ces quatre régimes d'action autour de deux axes logiques : un axe paix/dispute et un axe mesure-équivalence/démesure-sortie des équivalences (Corcuff, 1995). Le régime de la justification (i) décrit et modélise des actions de controverses argumentées dans lesquelles des mesures communes sont mobilisées, c'est un régime de dispute en justice ; le régime de violence (ii) est un régime de dispute dans lequel les acteurs rompent les conventions d'équivalence qui les lient ; dans le régime d'agapé (iii), la mesure est congédiée car les acteurs s'adressent à des personnes qui se donnent comme singulières et incomparables ; le régime de justesse (iv), enfin, figure un état de paix garanti par des objets agencés en un dispositif cohérent, celui-ci guide alors l'acteur dans ses actions. L'objectif d'un tel tableau est de constituer une cartographie d'un répertoire de compétences communes, alors qu'il est fait l'hypothèse par les auteurs que dans nos sociétés de telles capacités participent d'un "fonds commun" disponible à l'ensemble des acteurs.

De son côté, L. Thévenot a mis en place une architecture de trois régimes d'engagement dans l'action qui donnent à lire de différentes manières le passage de l'action individuelle à l'action en commun (Thévenot, 1990; Livet & Thévenot, 1994). C'est en effet à partir de l'exigence de coordination que l'auteur entreprend sa démarche, embrassant "une gamme très large de registres d'action, depuis des gestes accomplis en privé jusqu'à des actions préparés pour la publicité" (Thévenot, 1990, p. 41). Le moment de la justification ne réapparaît alors plus que dans une perspective de coordination de large ampleur : celle qui vaut dans des espaces publics et fonde des conventions de portée collective. Lorsque le monde n'est pas constitué d'un public, qu'il s'agisse d'une situation intra-personnelle ou entre intimes, les modalités de coordination varient de même que les niveaux de publicité des repères sur lesquels l'action s'appuie. Au niveau de la convenance personnelle, lorsque la personne dispose d'un fort degré de proximité avec son environnement le plus proche, les repères sont fortement localisés et particularisés (Thévenot, 1994; Bessy et Chateauraynaud, 1995; Auray, 1997; Breviglieri, 1999). Les personnes s'ajustent alors en fonction des habitudes prises dans une intimité partagée, les choses aussi ont supporté l'épreuve du temps pour se voir traitées comme le prolongement même du corps de celui qui s'en sert. Le niveau du langage rend mal compte de ce type d'ajustement qui suppose plutôt des éléments de connivence et de familiarité indicibles. C'est lorsque s'ouvre l'horizon de la coprésence que se pose la question de la traduction ou de l'explicitation des actions. Mais entre le niveau de la justification publique qui trouve un accord touchant un large public et celui de la convenance personnelle, se situe un niveau intermédiaire. Celui-ci, où s'interprète l'action ordinaire menée par un sujet intentionnel sur des objets fonctionnels, correspond aux enquêtes minimales que chacun effectue pour s'ajuster aux plans d'action manifestés par autrui (Thévenot, 1995b).

Tous les êtres, qu'ils soient animés ou non, sont disposés à figurer dans les trois régimes d'engagement selon les exigences pragmatiques qui délimitent la situation. Chaque régime offre un traitement différent de ces êtres et les inscrit de plusieurs manières dans les coordinations. Cette personne par exemple peut apparaître comme celle qui partage mon quotidien, puis, éventuellement comme un sujet qui cherche à me nuire où à me constituer comme allié (commence l'enquête sur les intentions réciproques), enfin, comme mon épouse devant le droit ou

comme une ouvrière spécialisée pour l'enquêteur statistique. De même, cet objet peut être pour moi simplement un "truc" que je "tripote" pour passer le temps (*régime de la familiarité*), ou bien un moyen technique servant à réaliser un plan d'action (*régime de l'action ordinaire*), ou enfin un objet doté de qualifications conventionnelles permettant de fonder des attentes (*régime de la justification*) (Thévenot, 1993).

L'analyse des régimes d'engagement permet ainsi de délimiter les domaines de pertinence du traitement des choses et des êtres en spécifiant le niveau de publicité avec lequel ils sont engagés dans la coordination (Conein, Dodier et Thévenot, 1993). Quand je suis engagé familièrement (faible niveau de publicité) avec une chose ou une personne, peu m'importe sa qualification fonctionnelle ou sa classification statistique - inversement, quand font défaut les ressources de l'intimité et que pèse une évaluation publique sur l'action (fort niveau de publicité), ces deux éléments redeviennent potentiellement pertinents pour les acteurs. Les situations exigent des personnes qu'elles s'ajustent sur un même niveau d'engagement si elles veulent limiter l'incertitude qui pèse sur leurs paroles et sur leurs actions. C'est en effet sur la base de cette exigence que se donnent des garanties sur les compétences de chacun à sélectionner ce qui importe aux dépens de ce qui n'est pas significatif (Thévenot, 1990). On comprendra par exemple qu'imposer son désordre très personnel dans un espace collectif rend problématique la coexistence à plusieurs, notamment car l'on vient à douter de la capacité pragmatique de la personne à savoir (ou vouloir) s'ajuster à la présence des autres.

3. Méthodologie (a) et politique (b) d'une sociologie pragmatique

(a) On peut se demander pour finir si une telle sociologie engage, au-delà d'un nouveau vocabulaire, une nouvelle posture (et un autre regard) à l'égard des terrains qui composent l'ordinaire du chercheur ? Et si cela est le cas peut-on dégager quelques principes étayant celle-ci et singularisant de nouveau ce que nous avons jusqu'à présent nommé le *geste pragmatique* de la sociologie française ?

Tout d'abord, une telle sociologie fait le voeu de traiter symétriquement les acteurs et les chercheurs. Elle remarque en effet qu'il est hasardeux de maintenir une franche distance entre les pratiques des acteurs et le travail des sociologues, non pas tant parce que les objets produits par les seconds redescendent sur le monde social et sont utilisées par les acteurs (selon la topique de "l'effet de théorie" décrit par Pierre Bourdieu), ni même que les rapports des savoirs des uns et des autres sont pris dans une dynamique d'échanges et de traductions dialectique comme le rappelle Anthony Giddens, mais parce que les uns comme les autres *font* des choses *avec* et *sur* le monde en recourant à des compétences semblables susceptibles d'une même description. Le modèle présenté dans *De la justification* permet de décrire sans changer de registre de description les opérations cognitives et morales mises en oeuvre par les acteurs pour dénoncer une injustice et celles mises en oeuvre par les sociologues critiques pour dresser un tableau du monde social[8]. Ces deux sortes de personnes recourent aux mêmes procédés, leurs actions, même si celles des seconds sont plus instrumentées (Corcuff, 1991), procèdent d'une même grammaire et empruntent à un même sens de l'injustice. Comme on l'a vu, le sociologue pragmatique s'efforce de déplier et d'expliciter les grammaires *communes* qui soutiennent nos engagements dans le monde.

En outre, la sociologie pragmatique oblige et promeut une "lecture rapprochée du monde social" (Piette, 1996) susceptible de mettre à jour la pluralité ouverte des manières d'agir et de traiter le monde dont disposent les acteurs. Son outillage méthodologique préfère l'ethnographie à la statistique qui gagne ses capacités de totalisation en sacrifiant au souci du concret et du proche (Desrosières, 1993). Cette préférence tient à sa capacité à suivre des personnes dans leurs actions, leurs déplacements, leurs ajustements et démêlés, etc. Pour l'ethnographie, l'unité d'observation est la *situation*, ou *séquence de situations*. Cette pertinence de la situation n'est pas indexée à une thèse sur l'ontologie du social : la situation n'importe pas en tant qu'elle est le lieu et le bon niveau de la constitution de la société (comme dans certaines versions de la "micro-sociologie"). Si une telle unité d'observation est choisie, c'est bien plutôt parce qu'elle permet de se documenter sur les ajustements concrets en cours d'action réalisés par les personnes. En outre, une telle entrée permet de s'attacher à la temporalité pertinente pour les acteurs, celle de l'action en train de se faire. Or, cette temporalité a été largement

oubliée par les sciences sociales. En effet, elles ont eu tendance, dans un double mouvement, à privilégier la consolidation du futur (à travers le primat d'un schème stratégique, du plan d'action) et la consolidation du passé (selon les schèmes où l'on trouve des dispositions inconscientes durablement incorporées par les agents et, plus largement, à travers les démarches structuralistes).

Choisir des situations, comme enchaînement réglé de séquences courtes, oblige à ne pas négliger le présent vivant et indépassable de l'action en train de se faire (Dodier, 1993). C'est donc aussi pour rééquilibrer les formes de temporalité pertinentes jusque là couvertes par la sociologie classique, que la sociologie pragmatique s'intéresse à des séquences courtes.

L'entrée par la situation et par les activités concrètes qui s'y déroulent est ajusté à la saisie des manières humaines en tant que régimes d'action ou régimes d'engagements. Dans les deux cas, s'attacher à des situations, ou en-deça des moments, permet de décrire de quelles façons les êtres humains activent des régimes différents selon les obstacles et les contraintes pragmatiques qu'ils rencontrent. Se focaliser sur des séquences d'actions ouvre un questionnement (1) sur les "passages" ou "basculement" entre les régimes et sur leur articulation dans le temps (Corcuff, 1994; Lafaye, 1994; Thévenot, 1995; Conein et Thévenot, 1997; Doidy, 1997), mais (2) également sur des formes spécifiques de composition entre des exigences et des régimes différents qui se trouvent virtuellement présent dans une même situation (Corcuff et Depraz, 1993; Pattaroni, 1997).

(b) Pour finir, on peut légitimement se demander comment une telle sociologie contribue à donner un certain point de vue politique et moral sur le monde.

En premier lieu, on pourrait répondre qu'une telle sociologie ouvre (puis ratifie dans ses enquêtes de terrain) la liste des possibles qui s'offre aux personnes. La sociologie ne clôt pas par avance les capacités des personnes, et l'on peut même ajouter, selon l'expression de Luc Boltanski, qu'elle accroît et met en valeur "ce dont les gens sont capables". Elle met en évidence "ce qui est généralement invisible dans les comptes rendus autorisés [dans la littérature sociologique classique, dans les rapports d'experts, dans le droit, etc.], dans le cadre à la fois, d'une révélation des activités d'ajustement, et de la reconnaissance de compétences à agir d'ordinaires sous-estimées" (Dodier et Baszanger, 1997). En effet, cette sociologie permet de mettre à jour des compétences et des manières faiblement objectivables de s'engager dans le monde qui sont d'ordinaires négligés par les sciences sociales, tel qu'aimer (Boltanski, 1990), se laisser prendre dans un rapport compassionnel (Corcuff et Depraz, 1995) ou nourrir des rapports intimes avec les choses et les personnes (Thévenot, 1994 ; Breviglieri, 1999), etc. Si cette sociologie à la capacité d'épaissir nos descriptions du monde, c'est parce qu'elle mène ses investigations sur les compétences et les modes d'engagements dans le monde, sans préjuger de leur poids ontologique ou "statistique"[9]. Sa démarche ne consiste pas à privilégier de manière systématique une manière de lire le monde, ni, lorsqu'elle représente ce dernier, à en "forcer le trait" dans l'objectif de valider à tout prix cette lecture. Cette méthode, largement employée dans les sciences sociales, forte de ses concepts à prétention totalisatrice (qu'il s'agisse, par exemple, de croyances, d'intérêts, de rationalité instrumentale ou de normes sociales) conduit, du point de vue de la sociologie pragmatique, à appauvrir la descriptibilité du monde. Les agents (individuels ou collectifs), les situations elles-mêmes, y sont alors envisagés précisément selon une ligne d'intelligibilité définie par avance et fixant aux agents des compétences génériques pertinentes dans une conception typique du monde social.

Si la sociologie pragmatique autorise à épaissir et colorer notre appréhension du monde et des personnes, c'est qu'à la différence des sociologies auxquelles elle s'oppose sur le fond, elle n'aborde pas le terrain équipée d'une ontologie et d'une anthropologie finies. En effet, elle ne dresse pas par avance une carte des entités qui composent le monde et ne spécifie pas non plus ce que *sont* ou *font* les personnes. Ainsi, si chacun des concepts précédents (croyances etc.) sont bel et bien envisagés par la sociologie pragmatique, celle-ci garde toujours en vue leur capacité relative à dire une modalité particulière d'engagement des personnes dans l'action pratique et la coordination collective. C'est pourquoi cette sociologie offre une description à géométrie variable du monde. Non seulement car les formes du juste et du bien y sont plurielles et non bouclées (donc ré-envisageables), mais aussi car les personnes et leur environnement technique et naturel se manifestent différemment : selon des degrés de performativité variables et à des échelles de publicité multiples.

Cela nous mène, pour conclure, et pour ne pas confiner stricto sensu le débat au domaine des sciences sociales, à regarder comment se positionne cette école en regard de la question politique [10]. Elle invite très certainement à ce qu'il conviendrait d'appeler une double politique du pluralisme : un pluralisme de la composition entre des formes plurielles du juste et du bien et un pluralisme des régimes d'engagement. Un tel pluralisme politique doit être soucieux de ne pas totaliser ou voiler des formes du juste ou certains régimes d'engagement. Pareil souci conduit à envisager non seulement une posture vigilante face au réductionnisme interprétatif de certaines lectures et diagnostics politiques et une posture lucide consistant à rendre plurielles les formes d'évaluation pouvant outiller la politique. On peut envisager de cet oeil la propension dont disposent les sociétés contemporaines à particulariser les formes non marchandes du juste et du bien au profit de la forme libérale et marchande. Celle-ci dispose de la prétention à régler de manière univoque et une fois pour toute la question de la distribution et de l'attribution des biens. C'est ainsi que la notion de "service public", centrale dans le monde civique, est réduite dans les instances européennes à n'être qu'une formule contingente rattachée à une tradition locale (il est alors question d'un "service public à la française" (Lamont et Thévenot, à par.; Thévenot, à par.). De même, la sociologie pragmatique pointe combien les engagements et attachements de proximité, qui composent une part essentielle du tissu social, se trouvent omises sciemment par des formes politiques qui ne leur font pas droit[11]. Ils sont, soit confondus dans des formules comme la propriété individuelle ou le contrat ; soit illégitimés comme repli sur l'espace privé, comme familialisme et, parfois, comme chauvinisme voire racisme; soit tout bonnement ignorés car ne se prêtant pas à une mise en équivalence et ne s'ajustant pas aux catégories générales de la chose publique.

La politique de la sociologie pragmatique doit ainsi être une politique qui permette de faire droit et de rendre justice à la pluralité tant du juste que des régimes d'engagements. Elle doit s'équiper d'instruments conceptuels et méthodologiques capables d'analyser la complexité du social au sens déjà signalé. Tel est précisément ce à quoi travaille le geste pragmatique de la sociologie française, mettant en chantier, par le même coup, nombre de fondations sur lesquelles reposent les paradigmes constitués par la discipline.

Bibliographie

ANSART, Pierre. Les sociologies contemporaines. Paris : Éditions Le Seuil, 1990.

AURAY, Nicolas. Ironie et solidarité dans un milieu technicisé. Les défis contre les protections dans les collectifs de "hackers". Raisons Pratiques, n° 8, CONEIN, Bernard et THÉVENOT, Laurent (dir.), p. 177-201, 1997.

AURAY, Nicolas. Le prophétisme hacker et son contenu politique. Alice, n° 1, p. 117-125, 1998.

BESSY, Christian et CHATEAURAYNAUD, Francis. Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception. Paris : Éditions Métailié, 1995.

BOLTANSKI, Luc. L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action. Paris : Éditions Métailié, 1990, 382 p.

BOLTANSKI, Luc. La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique. Paris : Éditions Métailié, 1990, 288 p.

BOLTANSKI, Luc et THÉVENOT, Laurent. De la justification. Les économies de la grandeur. Paris : Éditions Gallimard, 1991, 482 p.

BREVIGLIERI, Marc. La coopération spontanée. Entraides techniques autour d'un automate technique. Raisons Pratiques, n° 8, CONEIN, Bernard et THÉVENOT, Laurent (dir.), p. 123-148, 1997.

BREVIGLIERI, Marc. L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité. Paris : EHESS, Thèse de doctorat, 1999, 463 p.

CARDON, Dominique et HEURTIN, Jean-Philippe. La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations pour l'abbé Pierre. Communication à la table ronde Transformations structurelles de l'espace public organisé par François Bastien et Neveu Erik, 25è Congrès de sciences politiques, IEP d'Aix-en-Provence, 1996.

CHATEAURAYNAUD, Francis. La faute professionnelle. Une sociologie des conflits de responsabilité. Paris : Éditions Métailié, 1991, 475p.

CONEIN, Bernard, DODIER, Nicolas et THÉVENOT, Laurent (dir.). Les Objets dans l'action. De la maison au laboratoire. Raisons Pratiques, n° 4. Paris : Éditions de l'EHESS, 1993, 291 p.

CONEIN, Bernard et THÉVENOT, Laurent (dir.). Cognition et information en société. Raisons Pratiques, n° 8. Paris : Éditions de l'EHESS, 317 p.

CORCUFF, Philippe. Éléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme. Revue française de science politique, 41 (4), p. 515-536, 1991.

CORCUFF, Philippe. Le régime d'action "machiavélien" ou "tactique-stratégique" : premier essai de modélisation. Groupe d'Études Machiavéliennes, CERIEP-IEP de Lyon, document de travail, 1994.

CORCUFF, Philippe. Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale. Paris : Éditions Nathan, 1995, 128 p. (Traduction portugaise à par.).

CORCUFF, Philippe et DEPRAZ, Nathalie. Vers une sociologie de l'interpellation éthique dans le face-à-face. Le cas des relations infirmières/malades et agents de l'ANPE/chômeurs. GSPM-EHESS : document de travail, 1995.

DEROUET, Jean-Louis. École et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux. Paris : Éditions Métailié, 1992.

DESROSIÈRES, Alain. La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique. Paris : Éditions La Découverte, 1993.

DODIER, Nicolas. Agir dans plusieurs mondes. Critique, n° 529-530, p. 428-458, 1991.

DODIER, Nicolas. L'expertise médicale ; essai de sociologie sur l'exercice du jugement. Paris : Éditions Métailié, 1993a, 367 p.

DODIER, Nicolas. Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique. Réseaux, n° 62, p. 63-85, 1993b.

DODIER, Nicolas. Les Hommes et les Machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées. Paris : Éditions Métailié, 1995, 385 p.

DODIER, Nicolas et BASZANGER, Isabelle. Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique. Revue française de sociologie, XXXVIII, p. 37-66, 1997.

DOIDY, Éric. S'engager en commun. La montée en généralité d'attaches locales à des environnements naturels et urbains. Paris : EHESS, Mémoire de DEA, 120 p.

DUPUY, Jean-Pierre, EYMARD-DUVERNAY, François, FAVEREAU, Olivier, SALAIS, Robert et THÉVENOT, Laurent (dir.). L'économie des conventions. In : Revue Économique, vol. 40, n° 2, 1989.

GARCIA SANCHEZ, Pedro José. Urbanité et espaces publics à Caracas. In : Cultures civiques et démocraties urbaines, communication au Colloque de Cerisy-La-Ville, CEFAî, Daniel et JOSEPH, Isaac (dir.), 1999.

KESSOUS, Emmanuel. Le marché et la sécurité. La prévention des risques et la normalisation des qualités dans le marché unique européen. Paris : EHESS, thèse de doctorat, 1997, 556 pages.

LAFAYE, Claudette. Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale. Revue Française de Sociologie, vol. 31, n° 2, 1990.

LAFAYE, Claudette et THÉVENOT, Laurent. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. Revue Française de Sociologie, 34, n° 4, p. 495-524, 1993.

LAFAYE, Claudette. Aménager un site littoral. Entre politique et pragmatisme. Études rurales, n° 133-134, p. 163-180, 1994.

LAMONT, Michèle et THÉVENOT, Laurent (dir.). Comparing Cultures and Polities : Repertoires of Evaluation in France and the United States. Cambridge : Cambridge University Press, (à par.).

LEMIEUX, Cyril. Les journalistes, une morale d'exception?. Politix, n° 19, 1992.

LIVET, Pierre et THÉVENOT, Laurent. L'action collective. In : Analyse économique des conventions, ORLÉAN, André (dir.). Paris : PUF, p. 139-167, 1994.

NORMAND, Romuald. La délégation aux objets dans le mobilier scolaire. In : L'école dans plusieurs mondes, DEROUET, Jean-Louis (dir.). Paris : INRP, 1997.

PATTARONI, Lucca. Pour une sociologie de la prise de responsabilité : le cas d'une politique locale de protection de l'environnement. Paris : EHESS, 1997.

PIETTE, Albert. Ethnographie de l'action. L'observation des détails. Paris : Métailié, 1996, 203 p.

STAVO-DEBAUGE, Joan. Des racialisations ordinaires au racisme. Paris : EHESS, document de travail, 1997, 36 p.

THÉVENOT, Laurent. L'action qui convient. In Les formes de l'action, Raisons Pratiques n°1, p. 39-69, 1990.

THÉVENOT, Laurent. Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages. In Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire, Raisons Pratiques n° 4, p. 85-111, 1993.

THÉVENOT, Laurent. Le régime de familiarité. Des choses en personnes. Genèses, 17, p. 72-101, 1994.

THÉVENOT, Laurent. Réponse à Olivier Abel : En deçà du juste, les entours de la personne. Autres Temps, n° 46, p. 43-50, 1995a.

THÉVENOT, Laurent. L'action en plan. Sociologie du travail, n° 3, p. 411-434, 1995b.

THÉVENOT, Laurent. Mettre en valeur la nature. Disputes autour d'aménagements de la nature en France et aux États-Unis. Autres temps, n° 49, p. 27-50, 1996.

THÉVENOT, Laurent. Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information. In Cognition, Information et Société, Raisons pratiques n° 8, CONEIN, Bernard et THÉVENOT, Laurent (dir.), p. 205-242, 1997a.

THÉVENOT, Laurent. Le savoir au travail. Attribution et distribution des compétences selon les régimes pragmatiques. In Les limites de la rationalité, tome 2, Les figures du collectif, REYNAUD, Bénédicte (dir.). Paris : Éditions La Découverte, p. 299-321, 1997b.

THÉVENOT, Laurent. Pragmatiques de la connaissance. In Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives, BORZEIX, Annie, BOUVIER, Alban et PHARO, Patrick (dir.). Paris : Éditions du CNRS, 1998.

THÉVENOT, Laurent. Faire entendre une voix : régimes d'engagements dans les mouvements sociaux. Mouvements, n° 3, p. 73-82, 1999.

THÉVENOT, Laurent. Les justifications du service public peuvent-elles contenir le marché ? In : Services publics et droits fondamentaux dans la construction européenne, LYON-CAEN, Antoine et CHAMPEIL-DESPLAT, Véronique (dir.). Paris : Éditions Dalloz, à par.

TROM, Danny. La production politique du paysage : éléments pour une interprétation des pratiques ordinaires de patrimonialisation de la nature en Allemagne et en France. Paris : IEP de Paris, Thèse de doctorat, 1996, 624 p.

TROM, Danny. De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une pragmatique de la revendication politique. Revue Française de Science Politique, n° 1, 1999.

- [1] Marc Breviglieri est Maître de Conférences à l'Institut Universitaire Technologique de L'Université de Paris V René Descartes, Joan Stavo-Debauge est doctorant à l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, tous deux sont associés au Groupe de Sociologie Politique et Morale (EHESS).
- [2] Nous passerons sous silence dans cet article la contribution des auteurs au champ de l'économie. Ils sont notamment à l'origine du courant de l'Économie des conventions (Dupuy, Eymard-Duvernay, Favereau, Salais et Thévenot, 1989).
- [3] Nous reprenons la description faite par P. Ansart des paradigmes qui font les quatre coins cardinaux de la sociologie française contemporaine (Ansart, 1990).
- [4] Ces activités sont envisagées dans un sens très large, depuis les événements les plus anodins de la quotidienneté jusqu'aux moments où les repères conventionnels sont extrêmement saillants, appelant la réflexivité des acteurs, mettant en avant leur typicité culturelle ou leur pertinence informationnelle.
- [5] Nous verrons, dans l'ordre dans lesquels nous allons aborder les cités, que ces auteurs sont respectivement : Rousseau, Smith, Saint-Simon, Saint-Augustin, Bossuet et Hobbes.
- [6] Le juste s'envisage ainsi sur la base d'une évaluation qui puise ses sources dans la qualification des êtres qui peuplent ces mondes.
- [7] C'est nous qui soulignons.
- [8] Par "sociologie critique" on désigne communément en France la sociologie de P. Bourdieu et de son équipe. L. Boltanski, pour marquer sa rupture avec ce genre sociologique, nomma son projet "sociologie de la critique" (Boltanski, 1990).
- [9] Par poids "statistique" et ontologique, nous visons les comportements qui se regardent uniquement depuis leur occurrence dans le monde social et depuis leur consistance par rapport à ce que l'on tient comme coextensif au "social". Ce sont de telles approches qui jugent négligeables ou insignifiantes puis font disparaître de leurs comptes rendus nombre des compétences qui viennent d'être évoquées.
- [10] Une telle question est abordée de front par les auteurs dans Boltanski (1993) et Thévenot (1997 et 1999)
- [11] De telles occurrences sont abordées dans : Thévenot, 1996 b, 1997 et 1999 ; Doidy, 1997 ; Pattaroni, 1997 et Breviglieri, 1999.